

Romandie:
PSYCHEX
8000 Zürich
CCP 87-517571-4
romand@psychex.org

PSYCHEX

Deutschschweiz:
PSYCHEX
8000 Zürich
PC 80-39103-2
info@psychex.org

<http://psychex.org>

Association pour la défense des personnes internées dans les hôpitaux psychiatriques contre leur volonté

Qui sommes-nous ?

PSYCHEX est une association qui a pour activité d'informer, d'assister et de représenter les personnes hospitalisées contre leur volonté dans les établissements psychiatriques et qui y subissent un traitement forcé. Elle aide et conseille ceux et celles qui s'interrogent sur le statut et les droits des personnes souffrant de troubles psychiques notamment lors des placements à des fins d'assistance dans des institutions psychiatriques ordonnés par des médecins ou par l'autorité de protection compétente de chacun des cantons.

PSYCHEX est une association reconnue par l'Office fédéral de la santé publique. **PSYCHEX répond aux appels et aux demandes de Suisse romande au 0848 00 00 33.**

Que faisons-nous ?

PSYCHEX aide les très nombreuses personnes enfermées en Suisse dans le cadre de « placements à des fins d'assistance ou de traitement ». Cette mesure s'adresse, selon la loi (art.426 et suivants du Code civil) aux personnes qui souffrent de troubles psychiques. **PSYCHEX** aide ces personnes à contester devant le juge les décisions de placement, de traitement ainsi que les mesures coercitives qui leur sont imposées : programme en « chambre fermée », retrait de mobilier et des objets personnels, injection forcée, interdiction des visites et des appels téléphoniques.

PSYCHEX assure un soutien juridique et judiciaire. L'association est constituée d'avocats qui peuvent intervenir directement à la demande des personnes enfermées ou de leurs proches. Elle comprend des citoyens engagés venant du domaine social, médical et juridique qui peuvent les conseiller. Elle recherche et sollicite également pour sa clientèle des avocats spécialisés.

PSYCHEX intervient afin de faire respecter le droit des patients et des citoyens : respect d'être informé, droit d'accepter ou de refuser son traitement, droit de consulter le dossier médical, droit d'accepter ou de refuser que les proches soient informés et sollicités dans le cadre du traitement, droit de recevoir des visites et de téléphoner, défense devant le tribunal lors d'une procédure de curatelle.

Comment joindre PSYCHEX?

Nous répondons aux appels du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17h30 au 0848 00 00 33. En l'absence de réponse, un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique. La permanence rappelle le correspondant.

PERMANENCE TELEPHONIQUE DE PSYCHEX, Tél : 0848 00 00 33